



Patronat et dictature en Argentine, une histoire d'amour

Par [Alejandro Jasinski](#)

Mondialisation.ca, 31 octobre 2016

[Investig'Action](#) 29 octobre 2016

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Histoire](#), [société et culture](#), [Transnationales](#)

Ce titre est provocateur, mais nous pouvons l'éclaircir: nous faisons référence aux responsabilités des entreprises dans les crimes de lèse humanité commis durant les années du terrorisme d'État en Argentine. Un rapport récent établi après une enquête sérieuse fait le point sur 25 cas et laisse apparaître la méthode utilisée par un groupe de chefs d'entreprises pour peaufiner une stratégie de rentabilité maximum. Celle-ci se concrétisa par une répression à l'encontre des travailleurs, illégale et sous la responsabilité de l'État. La polémique en question s'inscrit dans un débat plus large et tout à fait actuel sur le rapport entre les entreprises et les droits de l'Homme, débat qui se fait entendre jusqu'au sein des Nations Unies . Qui sont les patrons, comment et pourquoi ont-ils été impliqués dans ces crimes contre l'Humanité ? Ford, Fiat, Mercedes Benz... entre autres multinationales.

En mars 2016, dans le cadre des commémorations marquant le quarantième anniversaire du début de la dernière dictature militaire en Argentine (1976-1983), fut rendue publique une sentence du Tribunal qui, pour la première fois dans l'histoire de ce pays, établissait la responsabilité d'une entreprise pour des crimes de lèse humanité commis contre des travailleurs. Marcos Levín, ex patron de l'importante entreprise de transports La Veloz del Norte dont le siège social se situe dans la province de Salta, a été condamné à douze ans de détention pour avoir participé à l'enlèvement et à la torture d'un de ses salariés, délégué syndical dans son entreprise.

L'opportunité de cette sentence ne pouvait pas être plus favorable, du fait de la date dont on célébrait l'anniversaire et du fait des changements politiques qui marquaient la fin d'une époque, surtout en matière des droits de l'Homme. D'autres procès et enquêtes judiciaires attendent leur tour : Ford, Mercedes Benz, Techint, Fiat sont quelques-unes des entreprises dont la responsabilité dans des crimes de lèse humanité est l'objet d'une plainte suffisamment instruite désormais, même s'il est vrai que leur acheminement jusque devant un juge semble semé de bien trop d'obstacles dans le labyrinthe judiciaire.

Ce rapport étudie, dans leur ensemble et comparativement, 25 cas de répression patronale durant la période du terrorisme d'État. Sa remise au Procureur des Crimes contre l'Humanité du Ministère Public argentin se propose d'œuvrer à ce que les procès à venir, ouverts pour graves violations des droits de l'Homme dans le pays, intègrent — notion désormais largement acceptée dans le champ de la mémoire collective— la coresponsabilité des groupes de pouvoir de la société civile agissant de concert avec les forces de répression de l'État dans les événements de l'époque en question.

Rapport sur les crimes commis par les entreprises

Le rapport ci-dessus a été clôturé et déposé en décembre 2015, après presque trois années de dur labeur de la part de 4 institutions argentines, deux civiles et deux publiques : le Centre d'Études Législatives et Sociales (CELS), le Département d'Économie et de Technologie de la Faculté Latino-américaine des Sciences Sociales (FLASCO), le Secrétariat aux Droits de l'Homme de la Nation et le Programme Vérité et Justice qui dépend du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme. Elles ont réuni une vingtaine de chercheurs (historiens, anthropologues, sociologues, avocats) pour régler un compte encore en attente dans l'histoire du terrorisme d'État : l'étude de la participation du patronat dans la répression à l'encontre des travailleurs.

C'est un but différent de celui qui vise à enquêter sur le rôle de certains patrons dans la manipulation de secteurs-clés de l'État en rapport avec l'économie, leurs délits économiques ou leur propre violence et répression à l'encontre d'autres patrons. C'est pourquoi, et il faut le préciser d'emblée : nous n'affirmons pas que « tous les patrons » ont pris part à la répression. S'il est vrai que tout le secteur dont font partie les personnes soumises à l'enquête en question tira profit de la répression en général, parler de responsabilité dans les crimes de lèse humanité et d'une stratégie particulière fondée sur la violence dictatoriale se réfère aux personnes ou aux entreprises spécifiquement mises en examen. C'est pourquoi il ne faut pas oublier le conflit qui exista au sein même de la classe patronale car le modèle économique mis en application absorba de nombreux petits capitaux durant cette période et plus d'une centaine de patrons furent enlevés et torturés pour permettre à d'autres de faire main basse sur leurs entreprises. La dictature parlait alors de « patrons subversifs ».

Dans la présente étude, nous demandons qui, comment, pourquoi divers patrons ont pris part à cette répression exercée par le Terrorisme d'État. Ces questions ne sont pas nouvelles. Dès le tout début de la transition démocratique, à partir de 1984, de très nombreux témoignages avaient déjà signalé la responsabilité du patronat devant les commissions d'enquête (comme la CONADEP) et des tribunaux (certains sous juridiction militaire) y compris au cours du Procès des Juntes de 1985. En effet, des recherches universitaires et des enquêtes journalistiques avaient fait avancer le dossier. Diverses instances judiciaires encore, au cours des années 90, braquèrent le projecteur sur cette affaire et plus particulièrement le rapport remis, en 1998, au juge Baltasar Garçon, en Espagne, par la Centrale des Travailleurs d'Argentine (CRA). La réouverture des procès pour lèse humanité au cours de la première décennie du XXI^e siècle (après annulation des lois d'impunité promulguées durant les années 90) a permis de commencer à systématiser, en fonction du cas instruit, l'information déjà existante et à réunir de nouvelles informations.

Sur cette base, nous avons retenu 25 entreprises sur un total de plus de deux cents entreprises où il y avait eu des salariés victimes de répression et nous avons commencé à rechercher des documents dans diverses archives en même temps que nous procédions à des entretiens avec des ex salariés victimes ou des parents de ces victimes. Parmi les entreprises retenues, certaines sont argentines, d'autres sont étrangères ; elles sont implantées en des lieux différents et leurs domaines d'activité sont divers (industrie automobile, construction navale, sidérurgie, céramique, industrie du sucre, industrie du maté, industrie de l'édition, cimenterie, textile, chaussures, frigorifique, services de transports, parmi d'autres). Toutes sont significatives en raison de leur importance économique et/ou politique. L'une d'elles, les chantiers navals Río Santiago, était une entreprise publique propriété de la Marine. Parmi les autres entreprises nous trouvons : Ford

Motor Argentine, Mercedes Benz, FIAT, Sucrierie Ledesma, sucrierie Fronterita y Concepción, les Forges Dálmine-Siderca et Propulsora Siderúrgica, Swift, Acindar, Grafa Grafanor et les Moulins Río de la Plata, les chantiers navals Mestrina y Astarsa, les Céramiques Cattáneo y Lozadur, la Pétrochimique Sudamaricana, les Mines Aguklar, les transports La Veloz del Norte, Loma Negra, Las Marías, l'industrie de la chaussure Alpartagas et le multimedia La nueva Provincia.

Cette étude a été publiée en deux tomes de plus de mille pages (disponible sur empresasydelitosdelesa.blogspot.com.ar). Elle met en lumière le fait que, dans les cas abordés par ce rapport, la suprématie militaire dans le champ de la répression allait de pair avec une active et décisive collaboration de divers cadres des entreprises elles-mêmes. L'existence d'un modèle de ce que nous appelons *pratiques patronales répressives* permet de conclure à la mise au point d'une stratégie visant une maximisation des profits et basée sur un terrorisme d'État pour assujettir et mobiliser militairement la force de travail. En ce qui concerne ces 25 entreprises, on dénombre 869 victimes: 354 personnes portées disparues, 65 assassinats et plus de 450 survivants.

Le modèle commun qui se dégage met en évidence des pratiques allant de diverses formes de militarisation des lieux de travail jusqu'à l'approvisionnement en fournitures essentielles pour rendre possible, plus aisée ou plus sévère la répression. Nous avons trouvé les patrons, les cadres supérieurs, moyens et subalternes, les actionnaires et propriétaires et jusqu'aux contremaîtres, en passant par des chefs des services du Personnel et de la Sécurité responsables de cette initiative répressive. Et, entre autres pratiques : des enlèvements opérés à l'intérieur des locaux industriels, des liens entre l'enlèvement et le renvoi, la supervision de la production exercée par des militaires, l'existence de dossiers sur les travailleurs visés avec photos, des militaires occupant des postes-clés au sein des entreprises, l'infiltration d'agents. La pratique la plus violente fut la création de centres clandestins de répression à l'intérieur-même des locaux de l'entreprise, comme dans le cas des entreprises La Fronteriza, Acindar ou Ford, par exemple. La majorité des victimes avaient une activité militante syndicale ou politique, mais pas nécessairement révolutionnaire ni en lien avec la lutte armée. Dans de nombreux cas, des travailleurs victimes d'enlèvement n'avaient aucun antécédent en tant que militants. C'est l'effet de peur recherché qui fut le plus efficacement obtenu car, même s'il y eut des niveaux de gravité différents, on ne faisait pas la distinction dans la répression.

Quelques exemples illustrent le propos. Marcos Levín, patron de La Veloz del Norte, employait un sous-commissaire de police avec lequel il mit au point une plainte pour escroquerie contre des chauffeurs et des hôtesse de son entreprise, ce qui lui permit de les arrêter et de les conduire au commissariat. Là, ils furent torturés et obligés de signer des aveux alors que Levín était présent sur les lieux-mêmes de ce centre de détention clandestin. Ce patron utilisa même des bus de sa propre entreprise pour transporter ses salariés mis en détention. Dans un autre dossier, José María Menéndez, colonel de Cavalerie en retraite, fut nommé en septembre 1976 directeur général de Grafa y de Grafanor, du groupe Bunge & Born. Quelques jours plus tard, 8 travailleurs de cette entreprise furent enlevés. Parmi ces victimes, la seule qui fut enlevée à la porte de l'entreprise n'avait pas remis quelques mois auparavant le formulaire exigé par l'entreprise et faisant mention de l'itinéraire exact parcouru par le salarié depuis son domicile jusqu'à l'entreprise. Toutes les autres victimes furent enlevées à leur domicile-même ou bien en sortant de chez elles. Aux Chantiers Navals Río Santiago, le jour-même du Coup d'État, fut mis en place un piquet militaire à l'entrée du chantier naval. Durant des semaines, les travailleurs durent se mettre

en rangs pour être identifiés à l'embauche. Les retards causés par ces contrôles pouvaient atteindre plusieurs heures. Les travailleurs dont le nom figurait sur une liste particulière étaient mis à l'écart et arrêtés.

Nous avons cerné une vingtaine de pratiques différentes dans chacune des entreprises étudiées et dans de nombreux cas ces pratiques se répètent. Les exemples que nous pouvons citer et que nous retrouvons dans notre enquête sont innombrables. Il convient de signaler une des pratiques les plus fréquentes et qui prouve l'intérêt sordide de l'entreprise : le lien entre l'enlèvement et le renvoi. Ford a été une des entreprises qui a le plus ouvertement eu recours à la répression : il y avait un détachement militaire au sein de l'entreprise et le local réservé au repos des salariés a servi de *bivouac* militaire pour séquestrer et torturer des délégués syndicaux. Les cadres menaçaient les salariés de faire appel à l'Armée, prétendant connaître avec précision la situation des personnes enlevées. Des Officiers de l'Armée ont reconnu devant des parents de victimes que c'était bien l'entreprise qui désignait qui il fallait arrêter. Peu de temps après le Coup, des cadres de l'entreprise ont expliqué à des agents des services du renseignement militaire qu'ils avaient « un besoin urgent de mesures » pour « se passer des personnes qui (...) s'avèreraient préjudiciables pour l'entreprise ou susceptibles de nuire au déroulement normal du travail ». L'agent traduisait : « Faites confiance à la direction de l'entreprise pour qu'elle procède aux mises à pied qu'elle jugera nécessaires ». En moins de dix jours, une dizaine de délégués syndicaux furent enlevés. Ces salariés reçurent un télégramme de la Direction leur signifiant leur renvoi et, lorsque les parents répondirent que ces salariés avaient été enlevés, ils reçurent un second télégramme de l'entreprise leur intimant l'ordre impératif de se présenter sur leur lieu de travail.

Une lecture historique de la responsabilité du patronat

L'Argentine a une longue histoire de répressions contre les travailleurs, légales ou illégales, sous des gouvernements démocratiques ou dictatoriaux, et cette histoire compte — même sous un régime démocratique — de barbares massacres d'ouvriers, comme par exemple ceux des années 1919-1921 en Patagonie ou en La Forestal. Dans tous ces cas-là, des groupes de patrons furent notoirement responsables. Lors des périodes répressives de plus grande intensité, la situation conflictuelle dans le monde ouvrier provoquait des affrontements sociaux plus amples qui, au niveau économique, traduisaient de profondes transformations des processus de production et des modèles d'accumulation du capital. Au niveau politique et idéologique, elle se traduisait par des phases de lutte intense entre forces sociales antagonistes. Les ouvriers, victimes de la répression entre les années 1919 et 1921, furent accusés par les patrons de vouloir mettre en place des « soviets » dans les usines et les champs. Les ouvriers, victimes de la répression des années 1970, furent accusés de « subversion », d'être des « guerrilleros », des « terroristes ». Durant les années soixante et soixante-dix au XX^e siècle, les conflits dans le monde du travail étaient traversés par les processus mondiaux de la décolonisation et des luttes révolutionnaires qui suivirent, entre autres, l'exemple de la révolution cubaine.

En 1969, les révoltes sociales dans les villes de Córdoba et de Rosario mirent en lumière, pour les entreprises, le danger que constituait le développement du militantisme et de l'organisation syndicale dans les entreprises en lien ou non avec les organisations révolutionnaires et armées. Les termes « absentéisme », « insubordination », « improductivité » structurèrent le discours des milieux patronaux qui s'appuyait sur leur horreur des mouvements de grève, des occupations d'usines et même des essais d'autogestion et de contrôle ouvrier sur la production. Le coût du travail et la perte

d'autorité et de discipline patronale furent les signes annonciateurs de la crise du système. La répression la plus impitoyable ne se fit pas attendre.

De nombreuses lois répressives furent promulguées à partir des années 1974, avant le Coup d'État. Lorsque celui-ci survient, la capacité politique et militaire des organisations révolutionnaires était fortement entamée. Mais les mobilisations ouvrières de juin et juillet 1975 et de février et mars 1976 montrèrent que la « guerrilla des usines » — comme l'appelait la classe dominante — constituait encore un obstacle pour l'accumulation du capital. Le Coup du 24 mars 1976 marqua la fin d'une période historique.

Dès lors, et jusqu'en 1979, ce fut une période de répression sans précédents tant en termes qualitatifs que quantitatifs à l'encontre de la classe ouvrière et du mouvement syndical : des milliers de travailleurs, de dirigeants et de militants syndicaux furent assassinés ou arrêtés, disparurent, furent exilés, en même temps qu'avaient lieu diverses formes de violence sur les lieux de travail, que furent interdits les rassemblements et les réunions et que furent perfectionnées les équipes de filature, surveillance et contrôle avec les conséquences que cela entraînait pour les droits des travailleurs et les rythmes de production. La modification du droit du travail, une batterie de lois répressives sur l'organisation et l'action syndicale et les transformations économiques qui modifièrent les bases structurelles du pouvoir ouvrier complétèrent et constituèrent le monumental dispositif répressif.

Cette transformation n'impliquait pas l'élimination de toute forme de syndicalisme, mais, en principe, de ce que le gouvernement de la dictature considéra comme des « excès » de pouvoir. Les objectifs généraux étaient de garantir le libre déroulement des activités industrielles et productives et « d'obtenir un fonctionnement efficient de l'appareil productif du pays ». Pour les patrons, il s'agissait d'éliminer le pouvoir ouvrier dans l'entreprise, de récupérer l'autorité sur les processus de production et de réduire les coûts. En dépit de leurs différences, la combinaison de l'action de l'Armée avec celle du patronat fut mortelle : les « forces amies » (comme les documents émanant des Forces Armées désignaient les patrons faisant corps avec la dictature — et ils ont également donné ce nom à certains dirigeants syndicaux) atteignirent immédiatement leurs objectifs. C'est sur ce point que je reprends le concept de « stratégie de rentabilité » que proposent Robert Boyer et Michel Freyssenet dans *Modèles productifs* pour qualifier la voie empruntée par une entreprise et combiner différentes sources de profit. Davantage envisagée sous l'angle de stratégie d'affaires, la dernière des six stratégies qu'ils définissent est la « *stratégie de réduction permanente des coûts pour maintenir une marge suffisante en toute circonstance* ». La flexibilité conceptuelle peut être opportune.

Parler de stratégie patronale et de responsabilité du patronat dans les crimes de lèse humanité pose le problème dans une tout autre perspective. D'une part, le projecteur n'est pas exclusivement braqué sur la lutte entre les organisations révolutionnaires et l'Armée mais sur la formation de forces sociales organisées dans une large mesure par cet affrontement fondamental qui oppose le capital et le travail. En ce qui concerne strictement le rôle des patrons dans la répression contre les travailleurs on refuse d'attribuer à ces derniers un rôle secondaire ou subsidiaire (ce qu'implique le concept de complicité) : leur implication fut décisive. Répondre à la question « pourquoi ont-ils participé à ces massacres » peut s'avérer très complexe. À un certain niveau, on peut prendre en compte leurs motivations basement intéressées. À un autre niveau, il faut souligner le fait que leur compromission rendit possible le fait que la répression atteignît un degré très élevé et détruisît jusqu'à la moelle le pouvoir ouvrier : corps de délégués syndicaux, commissions internes et militants des entreprises. Peu après le Coup, bien loin d'être horrifié par la

bestiale répression qui se déroulait dans leurs usines, ce groupe de patrons s'adressait au Général Horacio Liendo, alors à la tête du Ministère du Travail, pour le féliciter de sa nomination, lui souhaiter plein succès et lui offrir leur « franche collaboration ». Ils se sentaient « honorés » d'établir « un lien permanent fondé sur un idéal patriotique commun. »

Alejandro Jasinski

Alejandro Jasinski : *Historien et journaliste*

La source originale de cet article est [Investig'Action](#)
Copyright © [Alejandro Jasinski](#), [Investig'Action](#), 2016

Articles Par : [Alejandro Jasinski](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca